

**Enseignement secondaire technique**  
**Apprentissage pour Adultes**  
**Division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales**  
**Section des aides-soignants en cours d'emploi**

Branches	Code	Rem.	00ASECE		01ASECE		02ASECE	
			4		3		6	
			bf	hrs.	bf	hrs.	bf	hrs.
<b>Théorie professionnelle</b>	THEPR	1						
Concepts et techniques de soin 1	COTE1	2	✓	3	✓	2	✓	2
Concepts et techniques de soin 2	COTE2	2	✓	1	✓	1	✓	1,5
Sciences humaines et sociales	SCHUS	3, 4				2		
Communication professionnelle	COMPR			0,5				1
Calcul professionnel	CAPRO	5		1,5				
Connaissance du monde professionnel	CONPR	4						1
<b>Pratique professionnelle</b>	PRAPR	6						
Formation pratique	ENSPR	7		1		2		1
<b>Théorie générale</b>	THEGE							
Groupe à options allemand / français	OPLAF	8						
<i>Allemand</i>	ALLEM							
<i>Français</i>	FRANC							
Éducation civique et sociale	EDUCS	4						0,5
<b>Total</b>				7		7		7

**Remarques:**

1. THEPR Des dispenses peuvent être accordées sur base de certificats ou suite à la réussite de tests appropriés.
2. COTE1, COTE2 Incluent le programme de la branche "Éducation à la santé et à l'environnement". Les différents modules peuvent comprendre des éléments des deux branches.
3. SCHUS La note est reportée à la 3e année comme note de l'année.
4. CONPR, EDUCS, SCHUS Branche à dispense.
5. CAPRO Inclut le programme de la branche "Physique / Chimie".
6. PRAPR La formation en situation réelle a lieu dans un des secteurs de la santé (hospitalier, long séjour, soins à domicile) pendant les heures de travail du candidat, ainsi que pendant 2 stages dans les deux autres secteurs de la santé, donc en dehors de l'institution qui emploie le candidat.
7. ENSPR 00ASECE Formation en situation simulée (LABPS): 1 leçon  
01ASECE Formation en situation simulée (LABPS): 2 leçons  
02ASECE Formation en situation simulée (LABPS): 1 leçon
8. OPLAF Les candidats qui n'obtiennent pas de dispense pour une langue à option doivent suivre des cours au Centre de Langues, Luxembourg.